

ABONNEMENT

| Saumur | |
|----------------------|--------|
| Un an | 25 fr. |
| Six mois | 13 |
| Trois mois | 7 |
| Poste | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

| | |
|-----------------------------|----|
| Annonces, la ligne. | 20 |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 3 AVRIL

La Fédération Internationale

Il ne faut point se dissimuler la gravité de ce fait anormal, extraordinaire : le Congrès international des mineurs tenant ses assises dans un édifice municipal, la Bourse du Travail.

Aux termes de la loi de mars 1872, cette Fédération internationale constitue un attentat contre la paix publique.

Comment le gouvernement a-t-il autorisé ou toléré la réunion de ce Congrès international ? Comment le Conseil municipal de Paris a-t-il pu offrir l'hospitalité à ce Congrès et fait-il aujourd'hui même à ses membres les honneurs d'une réception à l'Hôtel de Ville ?

Nous ne nous chargeons point de justifier cette étrange conduite. Mais la responsabilité de nos gouvernants se trouve par cela même engagée.

Quelque grave que soit le fait, ses conséquences apparaissent plus redoutables encore.

La menace de décréter la grève générale des mineurs pour le 1^{er} mai 1891 émeut justement l'opinion. Mais ce qui nous inquiète davantage, c'est d'abord le péril réservé par ce mouvement socialiste international dans un avenir plus ou moins prochain.

Les travailleurs du monde entier, a dit l'un des orateurs, ont les yeux sur vous. Les arts, les sciences n'ont pas de patrie ; mais le capitalisme non plus n'en a pas, et il est donc de toute nécessité que le même internationalisme existe par les travailleurs.

En réclamant nos droits de salaire, a dit un autre orateur, nous obtiendrons par là même nos droits politiques, nos droits de citoyens. Et nous espérons bientôt voir l'émancipation de la classe ouvrière.

On ne saurait considérer avec indifférence les délégués d'un million d'ouvriers mineurs de toute nationalité s'organisant avec méthode et discipline pour la poursuite de revendications communes, à l'exclusion de tout sentiment national, de toute idée de patrie. Un tel Congrès présente bien le caractère d'un socialisme ne connaissant pas de frontières, d'une fédération internationale.

Il offre un autre danger que l'allocution du délégué anglais a mis en relief : l'engouement pour le socialisme d'Etat.

L'union internationale ouvrière constituée, a dit cet orateur, nous n'avons plus besoin de recourir au procédé terrible des grèves, les travailleurs unis constitueront une force égale à celle des capitalistes et ils pourront traiter d'égal à égal et sans lutte ; leur volonté sera toujours maîtresse sur le champ des batailles ouvrières.

Le délégué anglais, déconseillant momentanément la grève, a fait envisager l'intervention et la puissance coercitive de l'Etat ou plutôt des Etats.

La séance d'ouverture du Congrès international des mineurs soulève donc les problèmes les plus inquiétants. La Fédération internationale sortira puissamment armée et disciplinée

de ce Congrès. La révolution ouvrière, social et internationale, inaugure son 1789.

EDMOND ROBERT.

INFORMATIONS

LE 1^{er} MAI A PARIS

Le gouvernement est dans l'intention d'agir avec la plus grande rigueur contre les ouvriers étrangers qui veulent manifester le 1^{er} mai.

A Paris, comme dans les départements, des ordres très rigoureux seront envoyés pour sévir sans ménagement contre les ouvriers étrangers qui ne demandent qu'à apporter le trouble et la perturbation dans les endroits où ils résident.

La Commission d'organisation de la manifestation du 1^{er} mai s'est réunie mercredi soir, à huit heures et demie, salle Léger, rue du Temple.

On donne lecture des nouvelles adhésions de groupes ; à l'heure actuelle, le nombre des groupes adhérents est de deux cents environ.

Disons tout de suite que les possibilistes broussites, dans une réunion tenue avant-hier soir, ont décidé qu'ils ne prendraient pas part à la manifestation.

La discussion porte sur les moyens d'action préconisés par Jules Guesde, et qui sont les suivants :

Manifestation de quartiers dans les mairies, le matin du 1^{er} mai, avec l'appui des Conseils municipaux et députés socialistes ;

Envoi d'une délégation aux pouvoirs publics ;

Bals de huit heures dans tous les arrondissements.

Une dépêche de l'Agence Havas annonçait hier la mort, à Rouen, de M. Poyer-Quertier, ancien ministre.

PÊCHERIES DE TERRE-NEUVE

Nos lecteurs trouveront plus loin les ennuis de l'Italie avec le roi d'Éthiopie et la déception du gouvernement italien en cette circonstance.

N'y aurait-il pas un malentendu de ce genre entre la France et l'Angleterre ? Les pêches sur le banc de Terre-Neuve sont en litige, et un arbitrage a été choisi : les arbitres sont trois juristes honorables, un Russe, un Norvégien et un Suisse. Mais quand les arbitres auront prononcé leur sentence, nous craignons bien que l'Angleterre ne réponde comme Ménélick : Vous n'aviez pas compris, il ne s'agit pas de savoir si les Français ont le droit de pêcher le homard à Terre-Neuve ; nous leur demandons seulement combien ils veulent pour ne plus pêcher ni homard, ni morue.

On télégraphie de San-Remo, 2 avril :

« Les princes Victor et Louis sont arrivés hier, leur entrevue avec l'impératrice Eugénie a été très émouvante ; l'impératrice leur a fait un accueil très affectueux. »

Dans une entrevue qu'il a eue avec le correspondant du *Gaulois*, le cardinal Mermillod

a déclaré qu'un revirement notable s'était opéré depuis deux ans chez le prince Jérôme ; celui-ci n'était pas hostile à la religion, il cherchait la vérité ; à Rome, il allait chaque dimanche à la messe, mais il n'aimait pas qu'on lui parlât de cette modification dans ses idées. Avant d'entrer en agonie, le prince a baisé le crucifix. Le cardinal Mermillod est convaincu qu'il est mort croyant en Dieu et en l'Eglise. Le cardinal dément en outre que des scènes pénibles aient eu lieu entre le père et le fils.

ÉTRANGER

LES ÉTATS-UNIS ET L'ITALIE

Le ministre d'Italie aux États-Unis vient d'être rappelé ; on sait qu'une douzaine d'Italiens accusés d'assassinat et acquittés par le jury ont été fusillés dans leur prison par la population indignée. Le roi d'Italie réclame au gouvernement fédéral une réparation. Le gouvernement des États-Unis devrait, en effet, assurer chez lui l'exécution des arrêts de la justice nationale. Il n'en fait rien, il pense, et sans doute il n'a pas tort, que les Italiens fusillés avaient amplement mérité leur sort. Mais le roi Humbert n'est pas content.

Aussi M. Fava, ministre d'Italie à Washington, a-t-il présenté ses lettres de rappel au département d'État.

Cette démarche a causé une vive surprise, parce qu'elle était complètement inattendue.

Washington, 2 avril.

M. Blaine a adressé au chargé d'affaires d'Italie une lettre dans laquelle il exprime le regret sincère que lui cause le départ de M. de Fava.

Le gouvernement américain ne voit pas la raison suffisante à ce départ. Son regret s'accroît par la croyance que M. de Fava est rappelé à la suite d'un malentendu, les faits ayant été jugés d'une façon erronée par le gouvernement italien.

Le gouvernement américain a essayé de montrer qu'il n'avait pas le droit de donner l'assurance demandée par l'Italie que les coupables seraient punis.

En effet, la Constitution des États-Unis porte que tout accusé a droit à un jugement prompt par un jury impartial. Or, cette impartialité est incompatible avec la promesse qu'on voulait obtenir.

Mais le gouvernement admet le principe d'une indemnité inscrit dans le traité de 1871. Il attendra donc que chaque fait essentiel soit établi par un jugement correct et par une autorité légalement constituée.

L'ITALIE ET L'ÉTHIOPIE

L'Italie a d'autres ennuis. Son ancien ministre M. Crispi avait annoncé à son de trompe la grande victoire diplomatique remportée par lui en Afrique ; le roi d'Éthiopie, Ménélick, successeur éloigné de Salomon, acceptait le protectorat italien, et M. Crispi avait notifié à toutes les puissances de l'Europe cet événement glorieux pour l'Italie.

Ménélick, pour prix de sa soumission, ne demandait que quatre millions, c'était pour

rien. L'Italie en paya deux et réclama des gages en retour. Alors Ménélick protesta : il y a malentendu, dit-il, c'est l'Italie qui accepte mon protectorat. Et comme le comte Antonelli, réclamait, le monarque éthiopien le pria de s'en aller plus vite qu'il n'était venu. Bien entendu, Ménélick a gardé les deux millions.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 avril 1891.

L'amélioration que nous avons signalée s'accroît aujourd'hui et la journée finit en reprise : 3 0/0, 95.10 ; 4 1/2 0/0, 105.65.

La Banque de Paris se négocie à 830, soit une nouvelle avance de 2.50.

La Société Générale, qui n'a pas été un seul instant atteinte par la baisse, maintient son cours de 490. Le Crédit Lyonnais conserve une excellente tenue à 785.

La Banque d'Escompte reste demandée à 535.

On cote le Crédit Foncier 4,272.
Le Crédit Mobilier fait preuve des meilleures tendances à 427.

L'assemblée générale de la Société des Immeubles de France s'est réunie le 26 mars dernier. 42,343 actions étaient représentées. Les comptes de l'exercice 1890 ont été approuvés ; le dividende a été fixé à 25 fr., sur lesquels 12.50 ont déjà été payés ; le solde, soit 12.50, sera payé le 16 juillet prochain contre remise du coupon n° 41. MM. du Fay et de Kergorlay ont été réélus administrateurs ; M. de Marcheville a été nommé commissaire pour 1891. Toutes ces résolutions ont été votées à l'unanimité. Le nombre des nouveaux immeubles acquis depuis le mois de mai 1888 s'élevait à 108 en fin de l'exercice 1890.

La Banque Nationale de Saint-Domingue met en vente jusqu'au 12 avril prochain 6,000 actions et 6,000 parts de fondateur. Les actions valent 550 fr. (soit 300 fr. net à verser), rapportent 20 fr. de dividende, et les parts de fondateur coûtent 80 fr. rapportent 8 fr. C'est donc un intérêt de 8 et 10 0/0 du capital versé. Les titres étant vendus coupon attaché, le dividende viendra en déduction du prix.

L'obligation Linarès-Almería est recherchée à 262.25. Le coupon de 7.50 est payable depuis le 1^{er} avril aux caisses du Crédit Mobilier.

Les actions des charbonnages d'Uruguay continuent à s'échanger couramment entre 225 et 230.

Les Chemins Economiques font 425.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

PÉTITION AU PARLEMENT

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Il y a quatre ou cinq ans, un rapport de M. le sénateur Claude faisait un tableau très effrayant des progrès de l'alcoolisme.

Ce rapport, basé sur des statistiques officielles, montrait les cabarets se multipliant, la consommation de l'alcool augmentant sans cesse.

Dans certains départements, il y avait à cette époque un débit de boissons pour vingt-deux habitants.

Et la proportion est encore plus lamentable aujourd'hui, car, sur trois maisons qui se construisent, à Paris et dans les grandes villes, il s'établit deux nouveaux marchands d'alcool.

La consommation annuelle d'alcool est, par homme, de plus de cinquante litres.

En tenant compte de ceux qui sont sobres, voyez à quel chiffre s'élève la consommation de ceux qui abusent !

Et quels alcools ou débite !

Des alcools tirés des grains, des mélasses, des pommes de terre, des alcools qui sont de véritables produits chimiques et qui n'engendrent point l'ivresse ordinaire, mais la fureur, l'abrutissement, l'exaspération et la folie.

Les ouvriers laissent sur les comptoirs où se débitent ces poisons quelque chose comme trois milliards !

Ils y laissent le pain de leurs femmes et de leurs enfants, les vêtements, le chauffage.

Pour boire de l'alcool, les célibataires rongent même sur la nourriture indispensable.

Résultats de cette passion qui devient d'année en année plus terrible : déchéance de la race, multiplication d'individus dégénérés, épileptiques, rachitiques, scrofuleux, aliénés, bons pour peupler les prisons, les hôpitaux et les maisons de santé ; ruine du foyer domestique, misère noire, souffrances de tout genre et... les haines sociales.

Telle est l'œuvre de l'alcool qui se débite dans les cabarets qu'un solennel imbécile de 4848 appelait « les salons du peuple ».

Les Chambres, prises d'un accès de vertu, ont interdit les paris aux courses, parce que les ouvriers pouvaient y perdre leur argent...

Comme si le cabaret leur en laissait !

Eh ! messieurs les sénateurs et députés, n'est-ce pas l'abus de l'alcool qui devait vous préoccuper bien plus que le jeu ?

Ne pourriez-vous faire une petite loi contre les empoisonneurs du peuple ?

Reculeriez-vous devant l'idée d'arrêter cet envahissement de toutes les boutiques par des débitants d'alcool ?

Est-il vrai que vous avez déjà songé à remédier à cette inquiétante marée qui monte toujours, et que vous y avez renoncé froidement parce que les débitants de poisons sont les meilleurs agents électoraux de la République ?

Messieurs les sénateurs et députés, nous vous le demandons en un mot, êtes-vous les ennemis ou les complices des empoisonneurs publics ?

ELECTION SÉNATORIALE

Réunion pour le choix d'un candidat républicain.

Une réunion des délégués sénatoriaux républicains a eu lieu hier jeudi, au café Gasnault, à Angers.

Une cinquantaine de délégués seulement, dit le *Ralliement*, avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé. Un grand nombre s'étaient excusés par lettres, déclarant donner leur assentiment à la réunion et au candidat qui serait choisi par la majorité de l'assemblée.

Le bureau a été ainsi composé : président, M. Anatole Leroy, conseiller général ; assesseurs, MM. Boulanger (Isidore) et Canit, conseillers d'arrondissement ; secrétaire, M. Frémy, conseiller général.

M. Dornoy a pris le premier la parole pour demander que la candidature fût offerte à M. le docteur Haque, de Mazé, un des vétérans de la démocratie angevine.

M. le docteur Haque a déclaré qu'il ne pouvait accepter, pour des raisons personnelles.

M. le docteur Peton est intervenu ensuite. Au nom d'un certain nombre de délégués de Baugé et de Saumur, il a demandé de choisir comme candidat M. Mondain-Gennevraye, conseiller général.

M. Anatole Leroy a fait remarquer que des démarches pressantes avaient eu lieu sans donner de résultats et que M. Gennevraye ne reviendrait pas sur son refus formel.

M. Peton ayant répliqué qu'aucune autre candidature n'était possible, et que les républicains devaient voter pour M. Gennevraye, M. Leroy répond qu'il est inadmissible qu'on vote pour une personne qui refuse, et qu'il faut nommer un candidat auquel se rallieront tous les républicains.

M. Huet, délégué de Baugé, fait alors observer que ses collègues et lui sont d'avis de ne pas porter M. Gennevraye comme candidat sénatorial : ils le réservent pour les élections législatives.

En présence de cette déclaration, M. Peton dit qu'il n'insiste plus.

M. Leroy demande alors aux assistants de procéder à la désignation du candidat. Lui-même met en avant le nom de M. Boulanger, qui est acclamé à l'unanimité.

M. Boulanger, présent, donne son acceptation et fait une profession de foi républicaine.

PORTRAITS DU ROI RENÉ D'ANJOU ET DE JEANNE DE LAVAL

C'est avec plaisir que nous relatons tout ce qui peut rappeler le roi René, cet excellent prince qui habita tour à tour les châteaux d'Angers, de Saumur, de Baugé, l'humble manoir de la reine de Sicile à Saumur et le château de Launay à Villebernier.

Nous apprenons que le musée du Louvre vient d'acquérir, au prix de 3,600 francs, les portraits de René d'Anjou, comte de Provence, duc de Lorraine, roi de Naples et de Sicile, et de sa seconde femme, Jeanne de Laval.

Ces deux portraits, de dimensions restreintes, car ils mesurent 18 centimètres en hauteur sur 28 en largeur, proviennent du dernier des Matheron, d'Aix-en-Provence, dont un ancêtre, Jean de Matheron, « le bon compère du roi René », avait reçu ces portraits du roi lui-même.

Le roi René avait peint, de sa main, ces portraits sur un diptyque de bois.

Coiffé d'une barrette de velours noir, le roi René est vêtu d'un manteau brun foncé, fourré de pelletterie de même couleur, et la pelletterie lui forme une espèce de fraise autour du col. Sur sa poitrine est l'image de saint Michel, suspendue à un collier de coquilles, et il tient dans ses mains un chapelet à grains cylindriques.

En regard de ce portrait, on voit celui de Jeanne de Laval, vêtue de noir, ayant sur la tête un bonnet d'étoffe de soie noire, dont les deux côtés pendent sur les épaules.

C'est peut-être au milieu de nous que le bon roi — véritable artiste comme on sait — a exécuté ces portraits, à l'époque où, sous son habile pinceau, naissaient comme par enchantement fleurs, fruits, oiseaux, toutes choses qui, dans ses diverses résidences, apportaient de si charmantes distractions à l'infortuné prince.

LE CONSEIL DE RÉVISION

Les opérations du Conseil de révision, pour la formation de la classe de 1890, dureront du lundi 6 avril au 17 juin.

Des ordres individuels de convocation sont notifiés à domicile et huit jours au moins d'avance. Tous les jeunes gens ont un intérêt majeur à se rendre à cet ordre, car la réforme d'un homme compris dans le contingent comme absent n'est prononcée que s'il est impossible de l'utiliser dans un service quelconque. Mais on peut obtenir des détails soit pour se présenter, soit pour réunir les pièces justificatives qu'on aurait pu se procurer au jour de la séance.

Les droits aux diverses dispenses qui existaient au jour de la réunion du Conseil de révision, se trouvent périmés s'il n'en est pas justifié une fois la décision rendue. Le conscrit ne peut plus alors bénéficier que de causes de dispenses survenant à une date postérieure, et s'expose ainsi à faire trois ans au lieu d'un an.

Toutes les dispenses doivent être établies devant le Conseil de révision par des justifications complètes. L'instruction du 4 décembre 1889 donne le bordereau des pièces à produire dans chaque cas et le modèle des certificats qui doivent y être joints.

La dispense est acquise au fils de l'homme entré dans sa 70^e année. C'est à tort que les Conseils de révision exigeraient la preuve que le père du réclamant a 70 ans révolus.

Les individus naturalisés ou réintégrés Français antérieurement à la loi du 15 juillet 1889, qui n'auraient pas été inscrits sur leur demande expresse, ont le droit d'exiger des Conseils de révision leur radiation des listes. Il en est de même pour les individus nés en France d'un étranger né à l'étranger et qui étaient majeurs

avant la promulgation de la loi du 26 juin 1889 sur la nationalité. Les hommes déclarés Français sous condition résolutoire et qui étaient mineurs lors de la promulgation de la loi, s'ils veulent décliner la qualité de Français, devront produire leur déclaration au moment de la réunion du Conseil, sous peine d'être incorporés.

Les ajournés de la classe 1888, reconnus aptes cette année, au service, et qui justifieraient s'être trouvés, au moment de l'ajournement, dans un des cas de dispense prévus par l'ancienne loi, seront admis au bénéfice de ces dispenses : les dispensés de l'ancien article 17 ne feront que 3 mois de service, et ceux de l'ancien article 20 ne seront point appelés.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Tournées Frédéric Achard. — Voici la distribution de *Madame Mongodin*, comédie en trois actes de MM. Ernest Blum et Raoul Toché, dont la représentation aura lieu jeudi prochain 9 avril sur notre scène.

Il suffit de nommer M. Frédéric Achard pour être sûr d'attirer l'attention ; M. Achard s'est décidément voué à faire rire, sacrifiant peut-être en cela le côté sérieux de son talent, mais toujours élégant et fin à travers sa gaieté. Nommons encore en première ligne M^{lle} Henriette Achard, dont le jeune et gracieux talent a une réputation toute acquise.

M. Pierre Borell, du Gymnase, M. Worms, qui a bien voulu se dévouer à remplir un rôle secondaire ; M. Gœury, fidèle compagnon des tournées F. Achard ; et enfin M^{lle} Dhermin, une charmante ingénue que nous connaissons déjà.

Ajoutons que, lorsque M. F. Achard annonce un artiste de tel ou tel théâtre, c'est que le fait est absolument exact ; quand l'artiste n'a pas d'états de services à mentionner, M. Achard ne met rien.

TRÉMONT. — Groupe scolaire. — Par suite d'une décision du ministre de l'instruction publique en date du 42 mars dernier, approuvant le projet de construction de l'école des garçons dressé par M. René Goblot, architecte à Angers, un groupe va être créé incessamment dans la commune de Trémont.

Les constructions nouvelles seront élevées sur le terrain de M. Bancheureau.

TANCOIGNÉ. — Incendie dans les bois. — Le lundi de Pâques, dans l'après-midi, un incendie attribué à la malveillance s'est déclaré dans les bois de Tancoigné, appartenant à la famille Lambert. Les habitants des environs, accourus en hâte, n'ont pu maîtriser le feu qu'après cinq heures de travail.

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

XIV

L'ÉPINGLE

Décidément, ce lundi, 20 septembre, ne pouvait manquer de devenir une journée mémorable dans la vie de madame veuve Robinet ; car, à peine était-elle installée dans sa loge, à peine ses voisins, qui guettaient son retour, étaient-elles accourues pour réclamer les détails qu'elle avait promis de leur donner sur son entrevue avec le juge d'instruction, à peine commençait-elle à leur narrer les péripéties de la conversation, qu'une voiture s'arrêta devant la porte. Trois hommes en descendirent : le commissaire, le chef de la sûreté et Jules Queyrat.

Bientôt, Léon Renard arriva accompagné d'un serrurier.

— Avez-vous une clef ouvrant la porte de M. Stéphan Mordy ? demanda Léguillon à la concierge.

— Non, répondit-elle.

— Alors, montrez-nous le chemin.

Ils montèrent au quatrième étage.

Sur le palier, ils virent deux portes. L'une était celle de l'appartement de René Bernard. Les scellés qui avaient été brisés lorsque Léguillon l'avait ouverte avec la clef trouvée sur le bureau de Marchand, avaient été remplacés par de nouveaux cachets. La concierge indiqua l'autre porte, qui se trouvait en face, comme celle de l'appartement occupé par le locataire disparu. Queyrat se tourna vers Léon Renard et lui dit :

— Vous avez été chez M. Odon Wegrow, vous l'avez vu. Il vous a appris que Stéphan Mordy avait passé, comme d'habitude, la matinée et l'après-midi du 15 septembre à travailler dans ses bureaux ; que cet employé avait demandé à son chef de service la permission de partir à quatre heures pour aller faire une course personnelle ; qu'il était revenu vers sept heures, alors que les guichets étaient fermés ; qu'il était venu voir le banquier dans son cabinet et lui avait manifesté son désir de cesser de faire partie, aussitôt, de sa maison, sans fournir d'autre motif de sa détermination que se prétendre obligé, par une dépêche reçue ce même jour, de quitter Paris immédiatement ;

qu'il avait demandé le règlement sur l'heure de ses appointements, ce à quoi M. Wegrow avait consenti ; enfin, qu'après cette conversation, il était parti, et qu'on n'avait plus entendu parler de lui. Ces renseignements sont-ils exactement ceux que vous a fournis M. Odon Wegrow ?

Léon Renard répondit :

— Monsieur le juge, vos paroles résument, d'une façon absolument exacte, tous les points de la conversation que j'ai eue tout à l'heure avec M. Odon Wegrow. J'ajoute que le banquier a paru troublé en apprenant le motif de ma visite. Avant de me répondre, il a pris un temps assez long pour réfléchir, et il est descendu dans ses bureaux pour consulter le chef du service auquel obéissait Stéphan Mordy.

— Bien ! approuva Jules Queyrat. Je tenais à exposer à nouveau ces faits devant ces messieurs avant d'enfoncer la porte. Monsieur le commissaire, ajouta-t-il en se tournant vers Léguillon, si vous le voulez bien, je crois qu'il est temps de procéder aux sommations d'usage.

Le commissaire sonna par trois fois bruyamment, puis somma d'une voix forte les gens qui pouvaient se trouver à l'intérieur de l'ap-

partement, d'ouvrir la porte. Ne recevant pas de réponse, il donna l'ordre au serrurier de crocheter la serrure. Elle était fermée à double tour, elle résista ; il fallut faire sauter la gâche hors de ses vis à coups de marteau. Léguillon garda l'ouvrier, on pouvait avoir besoin de lui pour forcer quelque meuble. Il le posta sur le seuil, en lui disant d'empêcher les curieux d'entrer, et il pénétra dans l'appartement, suivi de Queyrat, du chef de la Sûreté et de Léon Renard.

L'appartement de Stéphan Mordy se composait seulement d'une chambre à coucher, d'une petite pièce transformée en foinier, et d'un cabinet de toilette, que réunissait une antichambre de faibles dimensions. Aux parois, fixées le long des murs de l'antichambre, ne pendait qu'un vieux chapeau bon à jeter aux ordures. Dans un coin, un parapluie usé et troué avait l'air de s'ennuyer. Léguillon ouvrit une porte à droite et se trouva dans la chambre à coucher. Pour opérer la perquisition avec plus de facilité, il s'avança seul dans la pièce, pendant que les trois autres hommes restaient sur le seuil de la porte, suivant attentivement ses mouvements. La chambre à coucher, assez vaste, était éclairée par deux

LA GRÈVE DE TRÉLAZÉ

On avait répandu le bruit, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, que les ouvriers des ardoisières de Trélazé allaient de nouveau se mettre en grève le 1^{er} avril. Aussi, dès mardi soir, 31 mars, plusieurs brigades de gendarmerie se rendirent sur les lieux pour prévenir tout désordre.

Mercredi matin, les perreyeurs arrivèrent aux chantiers comme à l'habitude; mais, vers dix heures, ils abandonnèrent leur travail et voulurent tenir réunion à la Maraichère.

Mais comme, dans le courant de mars, la clé de la salle leur avait été refusée par le maire, et pour éviter le retour de l'incident fâcheux qui s'était produit en cette circonstance, des délégués furent envoyés à la préfecture pour demander à M. le préfet lui-même l'accès de la salle. Il leur aurait été répondu que cette affaire regardait spécialement le maire.

Pendant ces pourparlers, sept ou huit cents hommes, femmes et enfants, se groupèrent sur les plaines, discutant la situation et attendant le résultat des négociations.

Tous paraissaient calmes et semblaient d'avis de se contenter de l'augmentation qui leur a été accordée il y a quinze jours. A les entendre, ils allaient reprendre leur travail.

C'est évidemment le parti le plus sage et les ouvriers comprendront, il faut l'espérer, qu'il est de leur intérêt de le suivre.

Hier, sur la demande des ouvriers, six délégués ont dû être reçus par la commission.

BRESSUIRE. — Dimanche prochain 5 avril, en cette ville, grande cavalcade historique, au profit des pauvres, représentant l'entrée de Du Guesclin à Bressuire.

CANALISATION DE LA LOIRE

La Chambre de commerce d'Orléans et du Loiret s'occupe activement du projet de canalisation de la Loire, de Combleux à Orléans.

On sait que le canal de Paris à Orléans aboutit en amont de cette dernière ville à plus de six kilomètres, au village de Combleux.

De Combleux à Orléans, la Loire n'est navigable que pendant quelques mois de l'année, mais la navigation y est toujours dangereuse. Il en résulte que le canal est à peu près abandonné. Et, cependant, c'est une magnifique voie de communication entre Orléans et Paris.

Un service régulier ne demanderait pas plus de quatre jours de traction pour effectuer le trajet.

NOUVEAU SYSTÈME DE FERRURE SANS CLOUS

Le 3^e régiment de chasseurs expérimente en ce moment un nouveau système de fer à cheval, système breveté, de MM. Graux, vétérinaire en second au régiment, et Beulin,

fenêtres, et meublée d'un lit, d'une commode, d'un fauteuil, d'une table et de six chaises. Le lit n'était pas défait. Sur la table, traînaient des bouts de ficelle et des feuilles de ce gros papier gris dont on se sert pour envelopper les paquets. Sur le marbre de la commode, un carton à chapeau était ouvert. Sur le paquet, était tombé un paquet dénoué de vieux journaux. Sur la cheminée, une bougie était à demi consumée. Léguillon voulut ouvrir la commode. Ne trouvant pas la clef, il réclama l'aide du serrurier qui crocheta les tiroirs, puis alla reprendre sa faction à la porte. Il ne restait dans le meuble qu'un mouchoir déchiré, une paire de chaussettes percées et des draps. Il était évident que le linge de corps : chemises, faux-cols, manchettes, serviettes, accrochés aux porte-manteaux, qu'un pantalon en mauvais état et un vieux pardessus. Les vêtements propres avaient été emportés. Pourtant le linge et les vêtements ne devaient pas former un tout bien volumineux, puisqu'ils avaient trouvé place, soit dans une valise, soit dans une malle assez petite pour que Mordy pût l'emporter seul. S'il avait été obligé de faire venir un fiacre à la porte pour transporter son

brigadier maréchal, qui supprime complètement les clous pour fixer le fer.

Le mode d'attache, excessivement simple, consiste en une mince bandelette métallique arrondie et taraudée à ses extrémités. Cette bandelette, agrafée en haut du pinçon, contourne la face externe de la paroi et se fixe, pour maintenir le fer sous le pied, en dedans de chaque épave du fer, au moyen d'un petit écrou; elle peut s'adapter à toute espèce de fer.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS Pèlerinage de Lourdes

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE TOUTES CLASSES RÉDUITS DE 40 0/0

Des billets d'aller et retour de toutes classes, réduits de 40 0/0, sont délivrés de toute gare du réseau distante de Lourdes de plus de 400 kilomètres.

Durée de validité : 7 jours.
Exceptionnellement : pour les stations de départ situées à plus de 500 kilomètres de Lourdes, le coupon de retour est valable dans les trains arrivant à destination le lendemain de l'expiration du délai de 7 jours, pourvu que le commencement du voyage de retour ait eu lieu dans ce délai.

Avis. — Ces billets sont délivrés par l'itinéraire le plus court. Toutefois, les voyageurs peuvent à leur gré choisir, soit pour l'aller, soit pour le retour, un autre itinéraire abrégant la durée du voyage. Dans ce cas, les billets sont établis d'après les parcours choisis.

A l'aller comme au retour, le voyageur a droit à un arrêt en route.

Prix des places de Saumur P.-O. à Lourdes par les itinéraires ci-après :

1^{re} CLASSE. — Aller et retour : Par Bordeaux, 84 fr. 45; par Agen, 95 30; par Toulouse, 107 40; aller par Bordeaux, retour par Agen ou vice versa, 89 70; aller par Bordeaux, retour par Toulouse ou vice versa, 95 60; aller par Agen, retour par Toulouse ou vice versa, 401 20.

2^e CLASSE. — Aller et retour : Par Bordeaux, 63 fr. 30; par Agen, 70 45; par Toulouse, 79 55; aller par Bordeaux, retour par Agen ou vice versa, 66 85; aller par Bordeaux, retour par Toulouse ou vice versa, 74 45; aller par Agen, retour par Toulouse ou vice versa, 75 00.

3^e CLASSE. — Aller et retour : Par Bordeaux, 46 fr. 45; par Agen, 51 05; par Toulouse, 56 95; aller par Bordeaux, retour par Agen ou vice versa, 48 60; aller par Bordeaux, retour par Toulouse ou vice versa, 51 55; aller par Agen, retour par Toulouse ou vice versa, 54 00.

Nota. — Les billets doivent être demandés au moins 4 jours à l'avance.

Trains spéciaux à prix très réduits. — Des trains spéciaux de pèlerinage à prix très réduits peuvent être mis en marche, lorsque le nombre des pèlerins atteint 400 pour les parcours de 500 à 1,000 kilomètres aller et retour, ou 300 pour les parcours supérieurs à 1,000 kilomètres aller et retour. Les demandes de trains spéciaux doivent être adressées, au moins quinze jours à l'avance, par l'organisateur du pèlerinage, au directeur de la Compagnie, à Paris.

bagage, les curieuses voisines de madame Robinet n'auraient pas manqué de le remarquer et d'en faire part à la concierge qui l'aurait redit au juge d'instruction. L'enseignement qui ressortait nettement de cette perquisition, était que l'employé d'Odou Wegrow était parti précipitamment. Cette conclusion confirmait les paroles du banquier. Il restait à connaître le motif de ce départ qui ressemblait à une fuite. Il n'y avait pas d'apparence que Stéphane Mordy eût été victime du meurtrier, mais il pouvait fort bien être l'assassin ou son complice.

Tout à coup, Léon Renard, qui, de sa place, furetait de l'œil, sans bouger, dans les coins de la pièce, s'écria :

— Eh! Monsieur le commissaire, regardez donc le petit objet que je vois briller à vos pieds sur le parquet.

Léguillon regarda, se baissa, et ramassa une épingle de cravate en or, dont la tête était formée par une émeraude enchâssée et entourée d'une rangée de petites perles.

— Il faudra s'informer, dit le juge d'instruction, si ce bijou appartient à Stéphane Mordy ou s'il a été volé chez René Bernard. Dans ce dernier cas, sa découverte serait une preuve

TRAITEMENT DES COLIQUES HÉPATIQUES

M. S. Rosenberg a présenté à la Société médicale de Berlin une collection de calculs biliaires provenant de trois femmes soumises au traitement par l'huile d'olive. La première, d'origine anglaise, traitée en vain par toutes les méthodes classiques, a rendu trois calculs après l'injection de 150 grammes d'huile d'olive. Le second cas se rapporte à une femme sujette depuis treize ans aux coliques hépatiques. Elle a fait sans succès des cures nombreuses aux villes d'eaux. Deux jours après avoir pris de l'huile d'olive, elle a rendu 7 calculs.

La troisième malade est une femme de 54 ans, sujette depuis 2 ans à des coliques hépatiques très violentes. Dernièrement encore elle a été obligée de garder le lit pendant 8 semaines. Le 28 février elle prend 150 grammes d'huile d'olive avec un peu de cognac et de menthol, et le 1^{er} mars elle rendait avec les selles une masse de graviers et un grand nombre de petits calculs. Ces observations prouvent l'utilité du traitement par l'huile d'olive, même dans des cas en apparence désespérés.

M. Senator dit avoir également obtenu de très bons résultats par l'emploi de l'huile d'olive. Depuis quelque temps il emploie de préférence la lipanine, qui est mieux acceptée par les malades.

Dialogue surpris par le Domino dans une rue de Paris :

Un jeune ecclésiastique s'approche poliment d'un passant :

— Pardon, Monsieur, où conduit cette rue ?

— A Rome.

— Tiens! mais c'est vrai! Encore un détail, je vous prie. Passerai-je par Charenton ?

— Parfaitement, parfaitement; vous pouvez même, si cela vous plaît, y faire une visite...

— Mais c'est très bien; j'en profiterai pour dire quelques mots en votre faveur.

Et le jeune ecclésiastique s'éloigne en laissant l'impertinent abasourdi.

BOURSE DE PARIS

Du 2 Avril 1891

| | |
|------------------------------|-----------|
| 3 0/0 | 95 40 |
| 3 0/0 nouveau | 95 52 1/2 |
| 3 0/0 amortissable | 95 40 |
| 4 1/2 | 105 20 |

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

accablante contre l'employé disparu.

— Peut-être!... réfléchit à mi-voix Léon Renard.

— Comment? Peut-être! reprit Queyrat qui était assez susceptible. Auriez-vous, monsieur, quelque meilleure déduction à faire valoir ?

— Si mon chef n'y voit pas d'inconvénient, répondit le policier, en fixant les yeux sur le chef de la Sûreté, j'aurai l'honneur de vous exposer ma manière d'expliquer la présence de ce bijou. Cette explication m'est fournie, à la simple inspection de cette pièce, par un détail qui n'a pas encore été remarqué.

Léguillon fit la grimace, il comprit que ces derniers mots étaient prononcés à son intention.

— Parlez! dit le chef de la Sûreté à son subordonné.

(A suivre.)

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, 102, r. Richelieu, PARIS, & P^{tes}

Fabrique d'Engrais chimiques

DUBOIS-RONCE

DIPLÔMÉ-BREVETÉ
Au Pont-Fouchard, BAGNEUX, près Saumur

BADIGEON contre le *phylloxera* et les autres insectes parasites de la vigne et des arbres fruitiers.

Plus de 500 CERTIFICATS, 32 MÉDAILLES OR et ARGENT dans divers concours.

Le sac, 20 Fr. pris au Pont-Fouchard, pour une barrique de badigeon.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

Grand Assortiment d'Articles de Paques et Poissons d'Avril

ŒUFS CANDI ET DÉCORÉS, PANIERS GARNIS, POULES, PETITS POUSSINS, etc., etc.

Spécialité d'articles pour Baptêmes

Coffrets satin riche haute nouveauté
Tous ces articles sont vendus à des prix très modérés.

Toute personne achetant 3 francs de confiserie a droit à un BILLET DE TOMBOLA.

RAISINS A BOISSONS

Corinthe, marque l'Ancre les 0/0 k. F. 55.

Corinthe, marque le *Matelot* les 0/0 k. F. 52 50. En sacs de 115 à 130 kil. paiement à 30 jours 1 0/0 ou 60 jours. Par 1,000 kil. à la fois, 1 fr. de moins par 100 kilog., marchandise prise à Marseille.

S'adresser au représentant dans chaque ville, ou à l'Entrepôt général, 9, boul. Corderie, à Marseille.

Un opuscule, "La vérité sur les Raisins Secs", est adressé à toute demande.

Maison BOUCHET. J. COUTARD, Successeur
Coiffeur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

VOS CHEVEUX ne tomberont plus, ils conserveront leur couleur naturelle si vous employez le *Sève Capillaire Pommade et la Lotion* du docteur R..., qui en favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.

Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la *Sève Capillaire Lotion* pour les soins de leur toilette.

La Lotion, 2 fr., la Pommade, 2 fr. 50.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dardres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 Octobre 1890.

Je fais personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats.

Dr L. RAVAUD.

M. le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888 : « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle ».

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas; 45 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste.

— En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur : chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean; J. RUSSON, épicier.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e JAUBERT, commis-saire-priseur, et de M^e MULLON, huissier à Saumur.

Vente de Meubles

Aux enchères publiques
PAR SUITE D'ABSENCE

Le Mercredi 8 Avril 1891, à une heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, dans une maison à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 13, autrefois occupée par les époux DELABARRE,

Il sera vendu :

Armoire, buffets, bois de lits, secrétaire, commode, tables, chaises, fauteuil, table de toilette, glace, pendule, rideaux, machine à coudre, articles de literie, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, vêtements, montres en or et en argent, chaînes, bagues;

Vin rouge en bouteilles, batterie de cuisine, vaisselle, cheminée en fonte, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

Nota. — Le fonds de commerce, les outils et les marchandises pourront être vendus à l'amiable.

Au comptant, plus 10 0/0.

S'adresser, pour les renseignements, à M. LANGLOIS, expert-comptable à Saumur.

Études de M^e LABOË, notaire à Angers, boulevard du Roi-René, 56 bis, et de M^e FOREST, notaire à Segré.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

A la Chambre des Notaires d'Angers, rue Chevreul

Le 18 Avril 1891, à 1 heure

La Terre du Bois-Lozé

SITUÉE

Communes de Vern et Brain sur-Longuenée

Beau château, parc, étang, prairies, bois et méteries.

Contenance: 196 hectares.

Mise à prix: 320,000 fr.

Jouissance de suite.

On peut traiter avant l'adjudication.

Proximité de la gare de Chazé (ligne de Paris à Saint-Nazaire) et de la gare du Lion-d'Angers.

Pour les renseignements et traiter, s'adresser auxdits notaires, et, pour visiter, au château.

Imprimerie à Vendre

EN PLEINE PROSPÉRITÉ

Dans une ville très commerçante du Midi, sur les bords du Rhône. — Bonne clientèle, valeur du matériel sur facture: 14,000 francs; journal d'annonces judiciaires, doyen de l'arrondissement, donnant de beaux bénéfices. — Clientèle d'affaires (pouvant facilement se doubler): 10,000 fr. Bénéfices: 5,000 fr.

L'imprimerie, sans le journal qu'on s'obligerait à faire imprimer à l'acquéreur: 14,000 fr. L'imprimerie et le journal: 18,000 fr.

Matériel presque neuf. — Écrire aux initiales T. C., à l'Agence Havas, 8, pl. de la Bourse, Paris.

BAZAR

A CÉDER

Au centre de la ville d'Angers

S'adresser à M^e GRELAT, notaire.

ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

ON DEMANDE une BONNE DOMESTIQUE.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

CABINET D'AFFAIRES

Le 15 Avril 1891, M. ARTHUR ROUX, comptable à Saumur, ouvrira un CABINET D'AFFAIRES, rue Dacier, n° 47, et s'occupera spécialement de: Recouvrements et contentieux, location de maisons, arpentages, expertises, achat et vente de propriétés, règlements de comptes de toute nature, renseignements divers.

VIGNES & VERGERS

MM. les Propriétaires de vignobles sont prévenus qu'ils trouveront à l'USINE DES HURAUDIÈRES, à Saumur, un produit liquide essentiellement fertilisant et insecticide pour vignes et arbres fruitiers; il s'emploie en badigeonnage.

Prix: 45 fr. le fût de 180 litres

S'adresser à M. GUÉNAULT fils, fabricant d'engrais chimiques à Saumur.

VIENT DE PARAÎTRE

Chez MARCHAL & BILLARD, éditeurs, 27, place Dauphine,

PARIS

ET SE TROUVE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

La Crise Notariale

ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

DU NOTARIAT MODERNE

Par JULES ROUXEL

1 volume in-18. — Prix: 3 francs 50.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUERINEAU

LIGNAIS, SUCC^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Diners sur commande

PRIX MODÉRÉS

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'il est seul privilégié pour Saumur du NOUVEAU SYSTÈME PERFECTIONNÉ au moyen duquel on écrit en même temps

La Lettre et la Copie

sans presse, sans papier à copier et sans encre spéciale.

Ce procédé est appelé à rendre les plus grands services au commerce et dans les bureaux. L'expérience simple et facile est faite par chaque acheteur lui-même.

Prix: UN FRANC

Reproduction instantanée des télégrammes, lettres, cartes postales, plans, ainsi que des feuillages d'après nature, dessins de broderie, etc. Gros et détail.

PILLET-BERSOULÉ, Pianos-Musique, Saumur

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^e

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

Depuis le mois d'octobre 1889, la Mode illustrée publie avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément littéraire de 4 pages, consacré à des romans illustrés, à des chroniques parisiennes et artistiques; la place qui était réservée au roman est attribuée à des articles de plusieurs genres concernant l'instruction, la tenue du ménage, le savoir-vivre, les sciences mises à la portée des femmes, etc.; en un mot la Mode illustrée reste ce qu'elle était, avec ses patrons, ses gravures, ses travaux de tout ordre: seulement elle accorde, au grand avantage de ses abonnées, une place considérable à la lecture, ainsi qu'aux différentes questions utiles à connaître pour son public féminin.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.



AU PALAIS DES MARCHANDS

75-77, rue Baudrière, 75-77
ANGERS

Les Grands Magasins du PALAIS DES MARCHANDS tiennent le premier rang dans l'industrie de l'Ameublement:

1° Parce qu'ils ont toujours un choix des plus considérables en meubles, depuis le meuble de style jusqu'aux meubles courants, tentures et literies;

2° Que la qualité des meubles est toujours garantie;

3° Qu'ils ont toujours les premiers contre-maitres et les premiers ouvriers dans toutes les spécialités, ceux-ci ayant un grand avantage à s'attacher à une maison qui les emploie toute l'année sans chômage;

4° Que les commandes, de quelque importance qu'elles soient, sont toujours livrées exactement;

5° Que les prix sont toujours infiniment moins élevés à qualité égale que dans les spécialités.

Spécialité de Tentures murales dans tous les styles et tous les genres.
Toiles cirées et Linoléum

Épicerie Parisienne

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

ARTICLES DE PAQUES

Oeufs en tous genres, Vannerie fine et bon marché, Oiseaux, Porcelaines, Biblots, etc.

ARTICLES DU 1^{er} AVRIL

Poissons en sucre, en chocolat, en carton, Surprises, etc.

Rayon spécial de Pain d'Épices en morceaux, Pavés, Bonshommes, Nonnettes supérieures.

CRÉDIT A TOUT LE MONDE

PAR LA MAISON

L'ÉPARGNE POPULAIRE

SAUMUR — 87, rue d'Orléans — SAUMUR

Agrandissement des Magasins et Baisse de Prix

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE est la seule qui délivre:

| | | |
|--|----------------|------------------|
| 4 Bon de 15 fr. contre un versement de | 1 fr. et 4 fr. | |
| 4 — 20 — — — — — | 2 » 1 » | Par semaine |
| 4 — 30 — — — — — | 3 » 1 » | |
| 4 — 40 — — — — — | 10 » 1 50 | |
| 4 — 50 — — — — — | 12 50 1 50 | |
| 4 — 60 — — — — — | 15 » 2 » | |
| 4 — 80 — — — — — | 20 » 2 50 | jusqu'à |
| 4 — 100 — — — — — | 25 » 3 » | |
| 4 — 120 — — — — — | 30 » 3 50 | |
| 4 — 140 — — — — — | 35 » 4 » | |
| 4 — 160 — — — — — | 40 » 4 50 | |
| 4 — 180 — — — — — | 45 » 4 50 | Parfait paiement |
| 4 — 200 — — — — — | 50 » 6 » | |

Pour une somme supérieure à 200 francs, les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE livre à l'abonnement et au comptant toutes les marchandises concernant l'Habillement pour hommes, femmes et enfants, le Meuble, la Draperie, la Toile, etc., en un mot tout ce qui concerne le ménage et la toilette.

Le Directeur-Propriétaire,
A^d COLLAS.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.